



AS/Per (2014) PV 03

18 décembre 2014

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue à Bruxelles (Belgique)
le 18 novembre 2014**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 26 janvier 2015.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9 h 30 heures sous la présidence de **M^{me} Brasseur**, Présidente de l'Assemblée.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M^{me} CHRISTINE DEFRAIGNE, PRÉSIDENTE DU SÉNAT

La Présidente du Sénat souhaite la bienvenue aux participants à l'hémicycle du Sénat. Ce lieu, où à partir de 1915 a siégé la cour martiale allemande, a été témoin, comme le rappellent les plaques commémoratives, de plusieurs condamnations pour des actes de courage. La Belgique, un des dix membres fondateurs du Conseil de l'Europe, prend au sérieux la responsabilité liée à la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La délégation parlementaire belge, à laquelle la présidente a appartenu entre 2004 et 2007, a toujours témoigné d'un engagement profond pour les travaux du Conseil de l'Europe et son Assemblée.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. DIDIER REYNDERS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES DE LA BELGIQUE, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2014) 25

CM/Inf (2014) 26

La Présidente salue M. Reynders qui préside le Comité des Ministres à un moment difficile pour l'Europe où la diplomatie, la sagesse et l'engagement en faveur des valeurs communes sont indispensables pour la réussite. L'Assemblée parlementaire soutient et partage les priorités de la présidence belge et salue l'excellente coopération établie entre le Secrétaire général de l'Organisation, la présidence belge et l'Assemblée parlementaire. Les valeurs communes étant menacées, le Conseil de l'Europe est plus que jamais indispensable pour trouver une solution.

Par ailleurs, la présidence belge a un rôle important à jouer pour renforcer la synergie entre le Conseil de l'Europe et d'autres institutions internationales, en particulier l'Union européenne. D'autres priorités de la présidence – l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et la protection des personnes vulnérables – sont au cœur des travaux de l'Assemblée.

Il est symbolique que la présidence belge coïncide avec l'année du centenaire de la Première guerre mondiale: le pays qui s'est retrouvé il y a cent ans au centre de la Grande guerre préside aujourd'hui l'Organisation dont la raison d'être est la recherche d'une paix tangible et d'un dialogue respectueux basés sur les valeurs européennes communes. Dans la réalisation de ses objectifs, la présidence belge s'appuie sur la campagne « Non au discours de haine » dans le cadre de laquelle l'Alliance parlementaire contre le discours de haine sera lancée en janvier 2015.

Enfin, l'initiative de M. Reynders de se rendre à Kyiv et à Moscou afin de contribuer à la recherche d'une solution au conflit en Ukraine est saluée.

M. Reynders souligne l'importance de la démocratie parlementaire qui est à l'origine des normes du Conseil de l'Europe. Ces normes ne sont pas acquises de manière irréversible et les défis sur le chemin de leur défense sont nombreux, comme en témoignent les derniers événements en Europe. Face aux évolutions inquiétantes, tant au sein des Etats membres que dans les relations entre eux, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale, ce en quoi le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire ont un rôle important à jouer. C'est pourquoi la présidence belge accordera une priorité à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général de l'Organisation émises dans le cadre du rapport sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit », ainsi qu'une attention particulière à la poursuite de la réforme de l'Organisation.

Le renforcement de la coopération entre les organisations œuvrant dans les mêmes domaines - l'Union européenne, l'OSCE et l'OSCE/BIDDH - sera une autre priorité de la présidence. Au cœur des préoccupations se trouve la crise en Ukraine, le pays où des manquements graves aux principes fondamentaux et démocratiques avaient amené la population à rejeter catégoriquement l'ordre établi. L'annexion de la Crimée, les violences persistantes et la récente augmentation de la présence militaire à l'est de l'Ukraine – malgré l'accord conclu entre les parties – mettent en péril la stabilité et la sécurité de l'Ukraine mais aussi de l'Europe entière. Une visite en Ukraine et en Russie aura lieu au cours de laquelle

l'accent sera mis sur les efforts du Conseil de l'Europe à stimuler les réformes internes indispensables et de coordonner des initiatives internationales sur place.

Par ailleurs, le soutien sera accordé au système de la Convention européenne des droits de l'homme dont le recours individuel constitue le cœur. Une conférence de haut niveau sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme sera organisée à Bruxelles au mois de mars 2015. Une conférence sur l'intérêt supérieur de l'enfant et un séminaire sur l'inclusion des jeunes Roms dans les politiques contribueront à l'effort de protéger les personnes défavorisées et vulnérables.

Les droits sociaux étant une partie intégrante des droits de l'homme, la Belgique accueillera la 2ème Convention européenne du travail de jeunesse. La présidence soutiendra la campagne du Conseil de l'Europe « Non au discours de haine » et se joindra à l'initiative de l'Assemblée parlementaire de commémorer de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau.

Une conférence sur le thème « Garantir la neutralité, l'impartialité et la transparence des élections – le rôle des administrations locales » sera organisée à Bruxelles.

Dix ans après le Sommet de Varsovie et le rapport de Jean-Claude Juncker les Etats membres du Conseil de l'Europe ont besoin de préciser l'avenir de l'Organisation. Une conférence ministérielle qui se tiendra en mai 2015 offrira une opportunité de concrétiser l'idée du nouveau sommet du Conseil de l'Europe.

A la demande de **M. Kox** de développer davantage la problématique de la détérioration de la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan et du regrettable manque d'actions des institutions internationales dans le contexte du conflit armé en Ukraine, M. Reynders souligne la nécessité de continuer à mettre la pression sur les autorités nationales afin d'aboutir au respect des standards et des décisions prises au niveau du Conseil de l'Europe. Il est regrettable de constater que le parcours des activistes civils azerbaïdjanais s'achève en prison après leurs contacts avec le Conseil de l'Europe. Quant à la situation à l'est de l'Ukraine, le Conseil de l'Europe et ses experts doivent apporter leur soutien à la mise en œuvre du Protocole de Minsk, en particulier, dans le cadre du renforcement de la protection institutionnelle des minorités.

M. Chope s'interroge sur les réponses apportées par la Russie face la condamnation par le Comité des Ministres de l'annexion illégale de la Crimée et du déploiement des troupes militaires russes sur le territoire d'un Etat souverain, et si le Comité des Ministres pourrait envisager des sanctions efficaces pour la violation manifeste par la Russie du Statut de l'Organisation. M. Reynders déplore l'absence de progrès sur la situation en Crimée et les régions de l'est de l'Ukraine. Le Comité des Ministres réaffirme sa condamnation et réfléchit aux moyens d'accroître la pression. Toutefois, l'Union européenne reste, à l'heure actuelle, le forum le plus approprié pour décider des sanctions. L'Assemblée parlementaire débatera sur le sujet à l'ouverture de la session 2015. Le Conseil de l'Europe doit continuer le dialogue avec les autorités ukrainiennes sur le nouveau cadre institutionnel dans lequel la Crimée reste intégrée.

La présidente remercie M. Reynders et espère que le prochain échange de vues prévu en janvier relèvera plus d'éléments positifs.

4. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 13643

La Commission permanente **vérifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants, tels qu'ils figurent dans le document Doc.13643.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2014) 08
Addendum 01

La Commission permanente **approuve** les changements intervenus dans la composition des commissions de l'Assemblée, tels qu'ils figurent dans le document Commissions (2014) 08 et Addendum 01.

6. DEMANDE DE DÉBAT D'ACTUALITÉ

La présidente informe le Bureau qu'aucune demande de débat d'actualité n'a été déposée.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2014) OJ 03 rev.4

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

La Présidente indique que le temps de parole accordé lors des débats sur les rapports sera limité à trois minutes.

8. PREMIÈRE PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (26-30 janvier 2015)

AS/Bur (2014) 61 rev.

Conformément à l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la première partie de session de 2015.

9. RENVOIS, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE RENVOIS EN COMMISSION

AS/Per (2014) 09

La Commission permanente **approuve** les renvois et les transmissions aux commissions, tels qu'ils figurent à l'annexe II.

10. DÉBAT D'ACTUALITÉ (SELON L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT)

Aucune demande de débat.

11. OBSERVATION DES ÉLECTIONS**a. Observation des élections législatives anticipées en Bulgarie (5 octobre 2014)** Doc. 13642

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M^{me} Doris Fiala (Suisse, ADLE)

La rapporteure constate avec regret que les nouvelles élections n'ont pas apporté de solution à la crise politique en cours. Malgré les protestations populaires, qui étaient à la base des élections anticipées de 2013, l'ancien parti au pouvoir « GERB » mené par M. Boïko Borissov a été donné vainqueur. Cependant, il n'a pas été en mesure de former un gouvernement. Un gouvernement minoritaire conduit par le Parti socialiste a été formé et a été dissout peu de temps après, notamment, suite à de nouvelles vagues de protestations populaires et des scandales de corruption.

Par conséquent, les élections du 5 octobre ainsi que la campagne électorale qui a précédé, ont été marquées par la fatigue et l'apathie électorale. L'absence de propositions concrètes visant à sortir le pays de la crise, des accusations mutuelles de fraude et l'atmosphère d'impunité ont donné lieu à la plus faible participation depuis la chute du régime totalitaire. Les performances de la Commission électorale centrale doivent être saluées même si elle n'a pas pu prévenir les problèmes liés à l'utilisation du nouveau vote préférentiel ce qui a conduit à l'invalidation de plusieurs milliers de bulletins de vote. Des cas d'achat de voix et de votes contrôlés ont été rapportés. En général, les élections n'ont pas rempli les standards européens.

A l'issue des élections, le nombre des partis au parlement a doublé sans qu'un élan nouveau ne se dégage. M. Boïko Borissov du « GERB » a finalement formé un gouvernement minoritaire mais les nouvelles élections en juillet 2015 font déjà l'objet de débats publics. Malgré le comportement irresponsable des forces politiques, le peuple bulgare doit comprendre que la non-participation aux élections réduit son contrôle sur le pouvoir politique.

Suite à une question de **M. Chope** concernant les observateurs du Parlement européen, la rapporteure insiste sur le besoin d'éviter les doubles standards en gardant un œil critique également sur le processus démocratique dans les pays de l'Union européenne.

La Présidente approuve cette dernière remarque et rappelle que les membres du Parlement européen n'ont pas participé à cette mission d'observation.

La rapporteure salue la mission de longue durée de l'OSCE/BIDDH.

La Présidente remercie la rapporteure et rappelle que le rapport a été approuvé par le Bureau la veille.

b. Observation des élections générales en Bosnie-Herzégovine (12 octobre 2014) Doc. 13640

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau:
M. Tiny Kox (Pays-Bas, GUE)

A titre préliminaire **le rapporteur** déplore la non-exécution du jugement de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*, fait qui pourrait par ailleurs compromettre l'adhésion de ce pays à l'Union européenne. La bonne coopération entre les observateurs internationaux a permis une appréciation équilibrée de la campagne électorale et du jour du scrutin. Le rapport analyse le processus des élections et formule des recommandations. Le système électoral reste complexe. Outre que la présidence de l'Etat, plusieurs sièges législatifs dans diverses assemblées devaient être pourvus, ce qui rendait le scrutin difficile pour les électeurs et a détérioré le processus de dépouillement. Globalement le public avait confiance dans la Commission électorale centrale bien qu'elle n'ait pas été perçue comme étanche à la pression politique. Le paysage médiatique était fragmenté et ne permettait pas aux électeurs d'avoir une vue générale sur les partis politiques et leurs programmes. Le non-respect des standards du Conseil de l'Europe en matière de législation électorale et du financement des partis politiques est regrettable. L'absence de confiance dans les institutions démocratiques est généralisée et compromet la stabilité et l'avenir du pays. Le non-respect continu des promesses électorales pourrait inciter le peuple à s'exprimer par d'autres moyens que le scrutin comme c'était déjà le cas dans d'autres pays européens. La présence des observateurs internationaux a légitimé des résultats serrés.

La Présidente rappelle que les recommandations formulées dans le rapport visent les moyens d'améliorer le processus afin d'instaurer la confiance, qui est la condition essentielle du fonctionnement d'une démocratie.

M. Schennach souligne que la particularité de la législation électorale est due à une organisation administrative complexe. Les responsables politiques sont déconnectés du reste de la population. Pour pallier la situation, des réformes sont nécessaires. Le Conseil de l'Europe pourrait y contribuer.

Le rapporteur est en faveur de l'assistance du Conseil de l'Europe. Les citoyens du pays et leur constitution sont les otages des conséquences de la guerre sanglante que le Conseil de l'Europe n'a pas pu empêcher, d'où sa part de responsabilité. Le rôle des responsables politiques est de faire avancer des chantiers laborieux. Il est déplorable que les responsables politiques soient devenus, sans s'en apercevoir, une caste élitiste ce qui dévalue le système démocratique.

La Présidente rappelle que l'assistance est nécessaire d'autant plus que la Bosnie-Herzégovine présidera appelée le Comité des Ministres à partir de mai 2015. Elle remercie le rapporteur et rappelle que le rapport a été approuvé par le Bureau la veille.

c. Observation des élections législatives anticipées en Ukraine (26 octobre 2014) Doc. 13641

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau:
M. Christopher Chope (Royaume-Uni, CE)

M. Chope revient sur la question de la confiance du peuple dans la classe politique, question d'actualité en Ukraine. Revenant aux élections, il était surprenant de constater que le Secrétaire général de l'Organisation a publié un communiqué sur les résultats des élections sans se référer à la mission d'observation de l'Assemblée et avant même que les conclusions de la commission ad hoc aient été rendues publiques. Sur deux cent vingt-cinq sièges, vingt-sept restent vacants : quinze au titre de la région de Donetsk, dix au titre de la Crimée et deux au titre de la ville de Sébastopol. La campagne électorale et médiatique s'est déroulée dans un cadre concurrentiel. Des nouveaux partis et nouveaux visages ont fait leur entrée au parlement. Vu le nombre important de députés indépendants et compte tenu du compromis pré-électoral entre les partis, les arrangements internes du nouveau parlement restent encore à déterminer. Il existe un risque que certains députés élus au titre du Bloc d'Opposition vont être empêchés de prêter serment. Certains détails ont attiré l'attention de la commission : le parlement sortant s'est réuni pendant la campagne électorale pour voter des projets de lois, l'OSCE/BIDDH a signalé des irrégularités dans la transmission des données de dépouillement. Les observateurs de l'Assemblée ont tenu à souligner dans le communiqué, malgré l'opposition du chef de la mission du Parlement européen, que le président et le premier ministre avaient abusé de façon injustifiée de leur fonction la veille du scrutin pour lancer des appels télévisés.

La Présidente remercie le rapporteur et rappelle que le rapport a été approuvé par le Bureau la veille.

M. Rouquet prend la présidence.

12. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

Mesures visant à prévenir l'utilisation abusive de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112)

Doc. 13540

Rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
M. Christopher Chope, (Royaume-Uni, CE)

Le rapporteur rappelle que le document examine les points juridiques soulevés par l'affaire « Safarov » dont la commission a été saisie en 2012. En 2004, à Budapest, un lieutenant de l'armée azerbaïdjanaise en stage parrainé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a assassiné à la hache dans son sommeil un stagiaire arménien, Gurgen Margayan. M. Safarov a été condamné à la perpétuité assortie d'une peine de sûreté de trente ans. En 2012, il a été transféré en Azerbaïdjan en vertu des dispositions de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées. A son arrivée, il a été gracié, libéré, s'est vu attribuer un appartement et huit années d'arriérés de salaire. Les réactions internationales ont condamné la glorification d'un tel comportement criminel. Car, l'objectif de la Convention, ratifiée par soixante Etats, est de permettre aux détenus de purger leur peine dans leur pays d'origine et de faciliter ainsi leur réintégration sociale. Depuis qu'elle est en vigueur des centaines de transferts ont eu lieu. Bien que son article 12 prévoie la possibilité d'accorder une grâce, les autorités azerbaïdjanaises n'ont pas agi de bonne foi. Par conséquent, afin d'éviter l'utilisation abusive de l'article 12, l'Assemblée et le Comité des Ministres sont invités à réaffirmer que la Convention n'a pas vocation à servir de fondement pour la libération des détenus dès leur retour dans le pays d'origine. Par ailleurs, les Etats concernés sont invités à conclure des arrangements ad hoc s'inscrivant dans le respect rigoureux des principes de la convention.

M. Seyidov déplore que le rapport ne précise pas le contexte de l'affaire « Safarov », à savoir la guerre entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie toujours en cours. Récemment, seize citoyens azerbaïdjanais ont péri suite à des tirs à la frontière. Un hélicoptère des forces militaires de l'Arménie a violé la souveraineté territoriale de l'Azerbaïdjan et a été abattu. A ce jour, l'Azerbaïdjan compte plus d'un million de personnes déplacées et une partie de son territoire, d'où M. Safarov est originaire, est occupée. Sans contester la qualification de l'acte de M. Safarov, d'autres exemples pourraient néanmoins être cités dans le cadre de ce rapport comme celui de M. Varujan Karapetyan, condamné à perpétuité en France pour un acte de terrorisme, qui a été accueilli en héros par les autorités arméniennes après sa libération.

Pour **Mme Naghdalyan** le rapport ne vise pas à requalifier des faits attribués à M. Safarov mais à prévenir à l'avenir l'utilisation d'une convention de manière abusive, comme dans le cas présent. Les forces militaires d'Azerbaïdjan ont abattu un hélicoptère qui effectuait un vol d'exercice et ne présentait donc aucune menace. Des telles actions vont à l'encontre de la trêve conclue en 1994 à la demande de l'Azerbaïdjan.

M. Clappison, en s'exprimant au nom de la commission, félicite Mr Chope pour son rapport et espère que le Comité des Ministres donnera suite à la recommandation concernant les arrangements ad hoc.

M. Walter ne souhaite pas donner son appréciation sur l'affaire « Safarov » afin de garder une neutralité qui lui incombe en sa qualité de rapporteur sur « L'escalade de la violence dans le Haut-Karabakh et les autres territoires occupés en Azerbaïdjan ». Le projet de recommandation formule une proposition constructive qui permettra aux parties à cette importante Convention d'entourer les transferts de certaines conditions en évitant ainsi à l'avenir des abus.

Le rapporteur remercie Mme Naghdalyan et M. Seyidov, tous les deux membres du groupe des conservateurs européens, pour leurs interventions et se rejouit de la possibilité de poursuivre un dialogue constructif au sein du groupe politique.

Le projet de résolution et le projet de recommandation **sont adoptés** [Résolution 2022 (2014) et Recommandation 2057 (2014)].

13. QUESTIONS SOCIALES, SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**a. Mesurer et améliorer le bien-être des citoyens européens**

Doc. 13539

*Rapporteur de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :
The Earl of Dundee (Royaume-Uni, CE)*

Le rapporteur renvoie vers un passé où l'Etat et son développement primaient sur les aspirations des citoyens mais où le bien-être, bien que soutenu, n'était pas une priorité. Fort heureusement, dans l'Europe d'aujourd'hui la promotion du bien-être n'est pas incompatible avec d'autres considérations étatiques. Le bien-être n'est pas une alternative mais un complément au PIB et n'a pas pour vocation de le remplacer. Le PIB reste une mesure économique utile qui ne reflète toutefois pas le bien-être individuel ou collectif. Notamment, il ne reflète pas suffisamment des préoccupations d'ordre social ou environnemental, et encore moins si les résultats attendus sont atteints. Il ne montre pas le travail informel accompli, tels que la garde d'enfants ou l'emploi irrégulier et domestique, ou encore comment les ressources utilisées ont amélioré les conditions de vie. Beaucoup d'aspects du bien-être sont ainsi négligés et non-enregistrés. Or, les considérations personnelles et subjectives telles que des relations à l'intérieur et à l'extérieur de la famille sont importantes pour les êtres humains. Ces aspects subjectifs peuvent néanmoins se traduire par des indicateurs objectifs. L'avenir est encourageant et la promotion du bien-être doit être à l'ordre du jour des états et des organisations internationales.

M. Mendes Bota souligne le manque de considération donnée à l'aspiration des citoyens au bien-être et aux indicateurs tels que la santé ou l'accès au travail. Or, la réduction du fossé entre les responsables politiques et la population, ainsi que la conception de politiques viables passerait par une plus ample utilisation de ces indicateurs. En complément au PIB, à portée limitée pour mesurer le bien-être, un indicateur du Vivre mieux a été mis en place par l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE). Son utilisation doit être encouragée également dans les pays non membres de l'OCDE en complément des initiatives du Conseil de l'Europe. Des initiatives nationales visant à mesurer les différents droits sociaux et environnementaux doivent voir le jour avec le support des parlements nationaux et des solutions à long terme.

Le rapporteur reconnaît qu'il reste beaucoup de fossés à combler entre les attentes diverses de la population. Les audits nationaux sont bienvenus à condition de développer des bonnes méthodologies. Une action doit se poursuivre à trois niveaux : celui des organisations internationales, celui des Etats, ainsi que celui des villes pour aboutir à une synergie éducative, économique et culturelle en gardant toujours comme objectif final le bien-être des citoyens.

Le projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2023 (2014)].

b. L'exclusion sociale – un danger pour les démocraties européennes

Doc. 13636

*Rapporteur de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable :
M. Mike Hancock (Royaume-Uni, ADLE)*

En l'absence du rapporteur, le rapport est présenté par M. Mendes Bota, deuxième vice-président de la commission.

M. Mendes Bota rappelle que l'exclusion sociale, danger grandissant et sérieux pour les démocraties européennes, consiste à exclure certaines personnes de la participation pleine et entière à la vie civile et démocratique en raison de leur pauvreté, d'un manque de compétences de base et de possibilités de formation ou de pratiques discriminatoires. L'exclusion sociale est aggravée par les conséquences de la crise financière et les mesures d'austérité, conduisant à une augmentation du chômage, à une baisse des prestations sociales et à des difficultés d'accès au logement, à l'éducation et aux services sanitaires. La forte corrélation existant entre l'exclusion sociale et les faibles niveaux de participation démocratique risque de remettre en cause la légitimité des institutions démocratiques, à travers, par exemple, un faible taux de participation électorale ou la montée des partis extrémistes. La participation politique est déjà en recul parmi les jeunes, les femmes et les minorités, et l'écart entre les pauvres et les riches ne cesse de se creuser. L'Etat devrait contribuer à briser le cercle vicieux de l'inégalité en aidant les plus démunis, en améliorant l'accès à l'éducation et à la formation et en garantissant un revenu familial minimum. Il devrait adopter des mesures ciblées sur les groupes ayant besoin d'une protection. Pour promouvoir les droits sociaux et civiques, le Conseil de l'Europe dispose d'un outil comme la Charte sociale révisée à laquelle les états sont invités le plus amplement à adhérer.

Le projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2024 (2014) et Recommandation 2058 (2014)].

14. MIGRATIONS, RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES**a. La réinstallation des réfugiés: promouvoir une plus grande solidarité**Doc. 13460
Amendements*Rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées :
M. Eric Voruz (Suisse, SOC)*

Le rapporteur souligne que plusieurs visites et études ont servi de base au présent rapport qui s'efforce de mettre en avant les côtés positifs. Or, cela s'avère difficile dans le contexte actuel marqué par des tensions et la montée de partis populistes, où la défense de situations liées à l'asile et l'immigration nécessite beaucoup de courage. Heureusement, le Conseil de l'Europe et son Assemblée continuent à militer en faveur des droits de l'homme même si certaines voix en Suisse s'élèvent pour exiger la sortie du pays de l'Organisation et se soustraire à l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme. Le rapport demande plus de solidarité entre les Etats européens pour partager la responsabilité avec Malte, l'Italie, voire la Suède soumis à une lourde charge.

M. Nicoletti salue le texte qui va dans la bonne direction. Il s'agit d'afficher une plus grande solidarité face une situation qui demeure dramatique. Le mécanisme actuel au sein de l'Union européenne est trop rigide et doit être revu, avec la contribution du Conseil de l'Europe et son Assemblée, pour aller dans le sens du principe de reconnaissance mutuelle comme le préconise d'ailleurs le programme de Stockholm.

La présidente remercie le rapporteur et invite les participants à porter les conclusions du rapport auprès des parlements nationaux.

M. Rouquet, en s'exprimant au nom de la commission, regrette qu'un débat si important n'a pas été tenu en séance plénière.

La commission présente des amendements, adoptés à l'unanimité, auxquels personne ne s'oppose.

Le projet de résolution et le projet de recommandations, tels qu'amendés, **sont adoptés** à l'unanimité [Résolution 2025 (2014) et Recommandation 2059 (2014)].

b. Alternatives à l'hébergement des PDI et des réfugiés en Europe dans des centres collectifs ne répondant pas aux normesDoc. 13507
Amendement*Rapporteur de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées :
M. René Rouquet (France, SOC)*

Le rapporteur déplore que la question des personnes déplacées à l'intérieur du pays reste toujours d'actualité, notamment, à la lumière des événements récents en Ukraine. Les conditions de vie et de logement des PDI et des réfugiés sont souvent incompatibles en matière de sécurité et de santé publique. Plusieurs centres collectifs, créés dans les années quatre-vingt-dix suite au conflit dans les Balkans et le Caucase, continuent d'héberger de nombreuses familles malgré ses conditions de logement déplorables. Le rapport décrit ses solutions alternatives parmi lesquelles : une aide au logement, la construction de logements neufs, l'attribution de logements abandonnés ou de logements sociaux, la rénovation et la privatisation des centres collectifs. Concernant la situation actuelle en Ukraine, il y a des PDI en provenance de Crimée et des régions de l'Est. La grande majorité est hébergée par la famille ou des amis et environ 20 000 vivent dans des centres collectifs. La priorité est d'éviter la dégradation des conditions d'hébergement à l'approche de l'hiver.

La projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2026 (2014)].

15. ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**Prévenir la violence à l'égard des femmes en se concentrant sur les auteurs**

Doc. 13634

*Rapporteuse de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination :
Mme Athina Kyriakidou (Chypre, SOC)*

La rapporteure rend hommage aux efforts de la commission de promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul. Toutefois, les changements législatifs ne seront pas totalement efficaces sans être appuyés par

des changements d'attitude des auteurs de violence domestique et des auteurs d'infractions sexuelles, ce que visent les programmes préconisés par l'article 16 de la Convention d'Istanbul. Les programmes incluent la thérapie de groupe et la thérapie individuelle, celle dernière permettant aux auteurs de violences de repenser leur attitude. Pour être efficaces, les programmes doivent s'inscrire dans un cadre plus large composé par des mesures d'accompagnement, et leurs destinataires doivent être conscients de leur responsabilité. Si le succès à court terme de la prise en charge est indéniable, le succès à long-terme n'a pas pu encore être évalué. Le rapport fait mention de certaines pratiques réussies comme, par exemple, la possibilité de combiner les thérapies avec un suivi ultérieur. Un appel est lancé aux Etats de maintenir le financement de ces programmes malgré le contexte budgétaire actuel, car les économies de coût à long terme ont été démontrées.

M. Mendes Bota regrette le manque de volonté de la part des Etats de promouvoir les programmes de traitement et de sensibilisation. Presque la totalité des victimes décédées suite à des violences domestiques avaient un dossier de victimes auprès des hôpitaux ou de la police.

M. Gunnarsson, en s'exprimant au nom de la commission, salue le rapport qui porte sur une problématique paneuropéenne et dont la solution passe également par l'implication accrue des hommes dans la discussion.

M. Gardarsson informe la commission qu'un projet de loi sur la violence domestique sera enregistré au parlement de l'Islande la semaine prochaine.

La rapporteure souligne l'importance des programmes de traitement et d'assistance mais également des mesures préventives. Elle espère pouvoir annoncer bientôt la ratification de la Convention d'Istanbul par Chypre.

Le projet de résolution **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2027 (2014)].

16. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

17. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Paris le 6 mars 2015.

La séance **est levée** à 13 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

President of the Parliamentary Assembly / Présidente de l'Assemblée parlementaire

Mme Anne BRASSEUR Luxembourg

Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques

Mr Andreas GROSS Socialist Group / Groupe socialiste

M. Pedro AGRAMUNT Group of the European People's Party /
Groupe du Parti populaire européen

Mr Christopher CHOPE European Conservatives Group /
Groupe des conservateurs européens

Mr Jordi XUCLÀ Alliance of Liberals and Democrats for Europe /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left /
Groupe pour la gauche unitaire européenne

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée

M. Philippe MAHOUX Belgique

Mr Gvozden Srećko FLEGO Croatia

M. René ROUQUET France

Mr Robert WALTER United Kingdom

Mme Doris FIALA Suisse

Mr Reha DENEMEÇ Turkey

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan

Mr Axel E. FISCHER Germany

Mr Michele NICOLETTI Italy

Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales

Ms Hermine NAGHDALYAN Armenia

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan

Mr Henrik DAEMS Belgium

Mr Saša MAGAZINOVIĆ Bosnia & Herzegovina

Mr Gvozden Srećko FLEGO Croatia

Ms Athina KYRIAKIDOU Cyprus

Mr Jacob LUND Denmark

Mr Margus HANSON Estonia

Ms Maria GUZENINA Finland

M. René ROUQUET France

Mr Tedo JAPARIDZE Georgia

Mr Axel E. FISCHER Germany

Mr Konstantinos TRIANTAFYLLOS Greece

Mr Karl GARÐARSSON Iceland

Mr Michele NICOLETTI Italy

Ms Birutė VĖSAITĖ Lithuania

M. Marc SPAUTZ Luxembourg

Mr Joseph DEBONO GRECH Malta

Ms Ingjerd SCHOU Norway

Ms Aleksandra DJUROVIĆ Serbia

Mr Jonas GUNNARSSON Sweden

Mme Doris FIALA Suisse

Mr Reha DENEMEÇ Turkey

Mr Robert WALTER United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président(e) de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**
Mr James CLAPPISON United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Président(e) de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**
Mr José MENDES BOTA (in the absence of Portugal
the Chairperson / *en l'absence de la*
Présidente)

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président(e) de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**
M. René ROUQUET (in the absence of France
Chairperson / *en l'absence du Président*)

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Président(e) de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**
Mr Jonas GUNNARSSON (in the absence of Sweden
the Chairperson / *en l'absence de la*
Présidente)

**Chairperson of Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the
Council of Europe (Monitoring Committee) / Président(e) de la Commission pour le respect des
obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**
Mr Stefan SCHENNACH Austria

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Président(e)
de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**
Ms Nataša VUČKOVIĆ Serbia

Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)
M. Eric VORUZ Suisse
The Earl of DUNDEE United Kingdom

Members of the Parliamentary Assembly / Membres de l'Assemblée parlementaire
M. Alain DESTEXHE Belgique
M. Stefaan VERCAMER Belgique
Ms Petra De SUTTER Belgium

Invited personalities / Personalités invitées
Mme Christine DEFRAIGNE Speaker of the Senate / Présidente du Sénat
M. Didier REYNDERS Minister for Foreign Affairs of Belgium, Chairperson of the
Committee of Ministers of the Council of Europe / Ministre des
Affaires étrangères de la Belgique, Président du Comité des
Ministres du Conseil de l'Europe

Delegation Secretaries / Secrétaires des délégations
Ms Sonja LANGENHAECK Belgium
Ms Martina PETEK-STUPAR Croatia
Ms Gabriella MARANGOU-D'AVERNAS Cyprus
Ms Tanja ESPE Estonia
Ms Gunilla CARLANDER Finland
M. Xavier PINON France
Mr Michael HILGER Germany
Ms Aikaterini KARTSAKLI Greece
Ms Judit GOTTSCHALL Hungary
Ms Vilborg Ása GUÐJÓNSDÓTTIR Iceland

Mr Federico CASELLI	Italy
Mr Martins OLEKŠS	Latvia
Mr Bas NIEUWENWUIZEN	Netherlands
Mr Eric CHRISTENSEN	Norway
Mr Vladimir FILIPOVIĆ	Serbia
Ms Ann-Sofi LINDENBAUM	Sweden
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Mms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Mr Tom VAN DIJCK	EC / CE
Ms Natalia KUZNETSOVA	EC / CE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Mr Mário MARTINS	Director General / Directeur Général
Mme Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef du Cabinet
M. Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Ms Sonia SIRTORI	Head of the Secretariat of the Bureau / Chef du Secrétariat du Bureau
Ms Micaela CATALANO	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la Communication
Ms Sally-Ann HONEYMAN	Administrative Assistant, Table Office / Assistante administrative du Service de la séance
Mme Naouelle TEFIFEHA	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau
Mr Martin McMILLAN	Assistant of the Standing Committee / Assistant de la Commission permanente

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mme Mireille PAULUS	Secretary of the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
---------------------	---

Other participants / Autres participants

M. Hugo HONDEQUIN	Secretary General of the Senate / Secrétaire Général du Sénat
M. Roland ROBLAIN	Director General of the Senate / Directeur Général du Sénat
Mme Hatice VICIL	Attachée, Protocol Service of the Senate / Attachée au Service du Protocole du Sénat
M. Nicola SPORANZA	Policy Officer, Federation of Catholic Family Associations in Europe / Chargé politique, Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe

ANNEXE II

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

1. **Promouvoir les langues régionales ou minoritaires en Europe centrale et orientale**
Proposition de résolution déposée par M. Fabritius et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13613](#)

Renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*.

2. **Renforcer l'Etat de droit dans les pays d'Europe du Sud-Est grâce à des réformes ciblées du système judiciaire**
Proposition de résolution déposée par M. Fabritius et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13614](#)

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*.

3. **L'obésité en Europe: exprimer la teneur en sucre en cuillères à café sur les emballages**
Proposition de recommandation déposée par Mr G. Davies et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13616](#)

Transmission à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*.

4. **Le radicalisme en Europe**
Proposition de résolution déposée par M^{me} Hovhannisyan et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13617](#)

Transmission à la commission des questions politiques et de la démocratie *pour information*.

5. **La protection des experts indépendants collaborant avec le Conseil de l'Europe**
Proposition de résolution déposée par M. Omtzigt et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13619](#)

Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur le «Renforcement de la protection et du rôle des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe» (Renvoi 3885)*.

6. **La représentation et participation effective des parlementaires de l'opposition dans les Etats membres à l'Assemblée parlementaire**
Proposition de résolution déposée par M. Kox et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13620](#)

Renvoi à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*.

7. **L'immunité parlementaire: remise en cause du périmètre des privilèges et immunités des membres de l'Assemblée parlementaire**
Proposition de résolution déposée par M^{me} Palihovici et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 13621](#)

Renvoi à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*.